

CAMPAGNE 2021
BILAN DEPARTEMENTAL AU 30/06/2021

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Conseil départemental de la Manche.

Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité), à cette date :

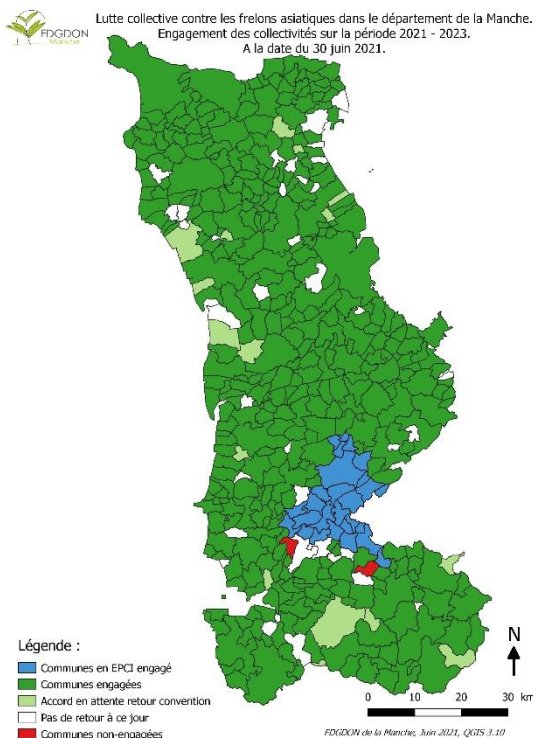
Bilan des engagements	2020	Juin2021
Communes engagées	426	364
Accord de principe en attente retour convention	-	43
Soit taux d'engagement	96%	91%

Soit **91% des collectivités se sont déjà engagées** dans la lutte collective départementale pour la période 2021-2023 (convention triennale). Le choix de l'opérateur reste cependant annuel. Les retours des collectivités sont quotidiens en début de saison.

Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- La découverte des nids le plus tôt possible, avec leur signalement rapide en Mairie.

Lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.
Engagement des collectivités sur la période 2021 - 2023.
A la date du 30 juin 2021.



La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques sur la période 2021-2023.

RAPPEL SUR LES NIDS SUIVANT LA SAISON

Début de nid primaire - Nid primaire



Printemps (Avril – Juin)
Balle de golf / tennis

Nid principal



Été (Juillet – Septembre)
Melon / Ballon de foot

Nid principal (fin de saison)



Automne (Octobre – Novembre)
Supérieur à un ballon de foot

ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES

En début de saison (mars à juin), les colonies sont les plus petites, et ont donc des impacts apicoles, économiques et sanitaires, plus modérés.

Cependant, à partir de juillet, où les nids délocalisent généralement dans un arbre, les colonies s'étoffent beaucoup plus rapidement, et par conséquent, les nuisances s'amplifient par leur fréquence et leur intensité.



Sur le volet apicole, jusqu'en juin, quelques frelons sont parfois signalés sur les ruchers. A partir de juillet / août, les larves sont plus nombreuses à nourrir et les ouvrières recherchent une alimentation plus dense et plus accessible, qu'elles trouvent sur les ruchers, le thorax des abeilles étant riche en protéines.



En parallèle, **sur le volet humain, peu d'attaques ont été signalés au printemps**. Cependant, l'augmentation des attaques se fait généralement à partir de juillet. A cette période il faut se montrer particulièrement vigilant pendant l'entretien des extérieurs. Les vibrations près d'un nid tels que taille-haie, tondeuse, débroussailleuse ou autres matériels vont accentuer le risque d'être attaqué par la colonie. Cette attaque peut avoir lieu sous la forme de piqûres et / ou de projections de venin sur le visage, avec des conséquences graves. Pendant la période estivale, des locations de maison, des résidences secondaires, le moindre dérangement du nid qui se trouve à l'extérieur comme à l'intérieur d'un bâtiment peut devenir dangereux.

La FDGDON rappelle **les règles de prudence en cas de découverte d'un nid**. Ce nid doit être localisé et si possible pris en photo pour le signaler, mais le riverain ne doit prendre aucun risque, et donc rester à l'écart (quelques mètres), ne pas déranger les frelons.

Prévenir l'attaque : Surveiller des allées et venues de frelons dans les haies, avant de commencer la coupe des branches. Et si un nid est découvert, ne pas déranger les frelons en attendant la destruction.

En cas d'attaque : Si l'attaque engendre de nombreuses piqûres ou que la victime réagit, **consulter le 15 ou le 18** (médecin régulateur, SDIS, qui engagera une ambulance ou prodiguera quelques conseils).

Si l'attaque à conduit à un nombre limité de piqûres et que la victime n'a pas d'importante réaction, créer un choc thermique par le chaud sur l'endroit de la piqûre permet de détruire en partie le venin (il est thermolabile). Ceci peut se faire en approchant un mégot de cigarette, ou l'utilisation d'eau chaude ou un sèche-cheveux (en aucun cas l'utilisation d'une flamme). Consulter son médecin traitant.

ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : www.frelonasiatique50.fr

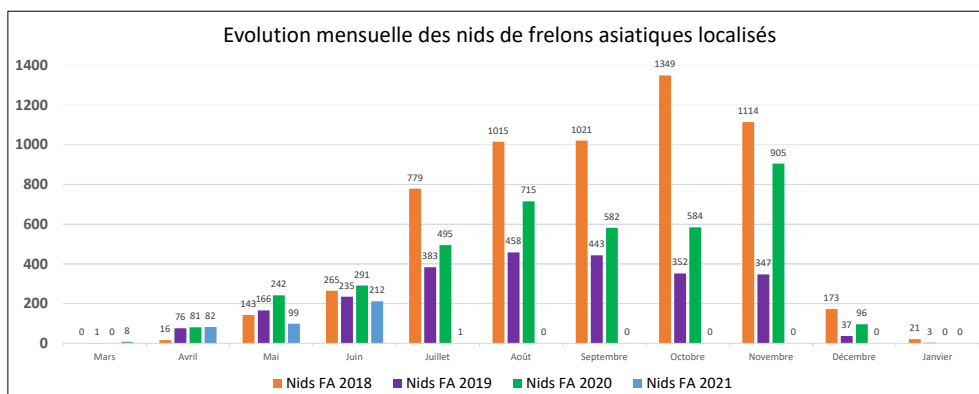
Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés :

La FDGDON a reçu **472 signalements depuis mars 2021**, pour **402 nids de frelons asiatiques**.

En 2021, avec un premier nid signalé au 23 mars, la saison s'est annoncée précoce.

Cependant, les conditions climatiques du mois de mai ont rendu les colonies tardives et les fondatrices vulnérables à cette période.

Le nombre de nids sur les mois de mai et juin sont inférieurs à l'année dernière. Les colonies devraient prendre leur essor au mois de juillet.



Rendez-vous sur www.frelonasiatique50.fr (plateforme de signalement et gestion des nids) ou sur www.fdgdon50.com, page « frelon asiatique ».